

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2023 / N° 4**

SEANCE du 21 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 11.02.2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

**Absentes excusées : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile**

Objet : Subventions aux associations – Année 2023

Le bureau propose à l'assemblée d'octroyer des subventions aux associations suivantes :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| COMITE DES FETES | 1000 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 30 € |
| MEMOIRE DE LA DROME | 100 € |
| STE SAUVERGARDE MONUMENTS ANCIENS | 80 € |
| BIBLIOTHEQUE | 200 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 200 € |
| CONCILIATEUR | 7 € |
| TOTAL | 1617 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** d'octroyer le montant des subventions aux associations ci-dessus.
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2023

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 23.02.2023

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 24.02.2023
Et de la réception en Préfecture le 24.02.2023

Le Maire